

NPNRU – Plaine Commune

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain

Ville de Saint-Denis

Déclaration d'engagement

pour le renouvellement urbain des quartiers de la ville de Saint-Denis dans le cadre du projet NPNRU porté par l'Etablissement public territorial de Plaine Commune

Signée entre :

L'EPT Plaine Commune, représenté par son Président, Mathieu Hanotin

La Ville de Saint-Denis, représentée par son Maire, Mathieu Hanotin

L'ANRU, représentée par son Directeur général, Nicolas Grivel

En présence :

De l'État, représenté par la Ministre déléguée chargée de la Politique de la ville, Nadia Hai et par la Préfète déléguée pour l'égalité des chances, Anne-Claire Mialot

De la Directrice des programmes nationaux d'Action Logement, Vera Lizarzaburu

Le projet de renouvellement urbain de Plaine Commune pour la Ville de Saint-Denis poursuivra les interventions sur les quartiers d'intérêt national du Franc-Moisin, de Saussaie-Floréal-Courtille et interviendra sur le Centre-ville (secteur Centre-ville-Basilique et secteur insalubrité). Ces projets ont été examinés une première fois le 8 octobre 2019 puis le 13 juillet 2021 par les membres du Comité d'engagement de l'ANRU.

Le projet urbain et la programmation opérationnelle proposés pour ces quartiers ont reçu un avis favorable, avec deux clauses de revoyure pour aboutir certains aspects du projet sur les secteurs Basilique et Franc-Moisin. Les opérations validées par le comité d'engagement peuvent démarrer ; les dépenses seront prises en compte à compter de la date du comité d'engagement, conformément à l'avis transmis.

Les concours financiers maximum mobilisables pour les projets de la Ville de Saint-Denis s'élèvent, pour les secteurs et opérations validés, à un montant maximum de 166,4 M€, dont 132 M€ en subventions et 34,4 M€ en prêts bonifiés, pour un investissement total de 354 M€ HT.

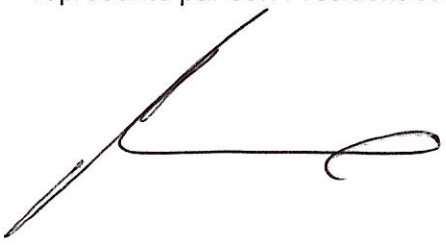
Au global, le NPNRU de Plaine Commune devrait totaliser 2,3 Milliards d'€ d'investissement en faveur de 14 quartiers. A ce stade de validation des projets, environ 664 M€ de concours financiers ont d'ores et déjà été alloués par l'ANRU aux quartiers de Plaine Commune, dont 514 M€ de subvention et 150 M€ de prêts.

Ces montants constituent, pour les secteurs et opérations validés, des montants plafonds et seront ajustés en fonction des derniers échanges en cours et en conformité avec les règles de financement de l'ANRU. Ils seront complétés au fil de la validation des projets et des clauses de revoyure. Ces projets sont financés en partenariat notamment avec la Région Ile-de-France, Action Logement et la Caisse des Dépôts.

Les signataires de la présente déclaration s'engagent à finaliser d'ici la fin de l'année 2021 la convention pluriannuelle de renouvellement urbain conformément aux recommandations du CE, dans le cadre du modèle type mis à disposition par l'ANRU, et à le soumettre dans les meilleurs délais à la validation de l'ensemble des parties prenantes en vue de sa signature, afin de permettre l'engagement financier des projets de renouvellement urbain.

Fait à Saint-Denis, le 15 octobre 2021

En 2 exemplaires

Plaine Commune et Saint Denis, représenté par son Président et Maire  Mathieu Hanotin	L'ANRU, représentée par son Directeur général  Nicolas Grivel
--	---

En présence de :

La Ministre déléguée  Nadia Hai

La Préfète déléguée pour l'égalité des chances  Anne-Claire Mialot	La Directrice des programmes nationaux <i>Action logement</i>  Vera LIZARZABURU
---	--